
[Imprimer](#)

Centre aquatique olympique : 3 groupements admis à présenter une offre

Image

Alors que la concertation préalable sur le Centre aquatique olympique et le franchissement piéton qui doit le relier au Stade de France est en cours, la Métropole du Grand Paris a sélectionné trois groupements admis à présenter une ou deux offres pour les concevoir et les exploiter.

La concertation préalable sur le [Centre aquatique olympique](#) et le franchissement attenant, qui seront construits à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) par la métropole du Grand Paris, se déroule jusqu'au 14 janvier 2019. Cet équipement disposera, d'une part, de bassins pérennes, bâtis par la métropole, et d'autre part, d'équipements éphémères, édifiés seulement pour les JOP de 2024 - puis installés en d'autres points de la Seine-Saint-Denis - construits et financés par le comité d'organisation [Paris 2024](#).



La [Société de livraison des équipements olympiques](#) (Solideo), elle, financera les équipements pérennes, en partenariat avec l'Etat, la Région, le département de Seine-Saint-Denis, la métropole, l'établissement public territorial Plaine Commune et la ville de Paris pour un montant global de 86,8 millions d'euros.

Choix du groupement fin 2019

Pour la conception, la construction et l'exploitation-maintenance, la commission de délégation de service public de la [métropole du Grand Paris](#) a retenu, le 23 novembre, trois groupements admis à déposer jusqu'à deux offres au printemps 2019 pour un choix prévu en fin d'année prochaine :

- Bouygues bâtiment Ile-de-France avec ADL action développement loisir « espace re?cre?a » ; Fin-partner 1 ; Marc Mimram architecture & associés, Atelier 2/3/4/ et Venhoeven CS ; Inex, Schlaich Bergermann partner, Marc Mimram ingénierie, Inddigo, Peutz & associés et Mazet & associés ; Bouygues travaux publics ; et Dalkia.
- Opalia avec Jacques Rougerie architectes associés, Mad office limited, Octant architecture et Phileas atelier d'architecture ; Ingerop conseil & ingénierie et Soja ingénierie ; Demathieu Bard construction et Legendre project ; Demathieu Bard immobilier.
- Vinci construction France avec Cofely finance & investissement ; Engie cofely ; UCPA sport loisirs ; Adim Paris Ile-de-France ; MVRDV BV, BVL architecture, Explorations architecture, Chabanne + partenaires, Dietmar Feichtinger architectes, Agence ter ; Artelia bâtiment & industrie, Oasiis, Berim, Egis, EODD ingénieurs conseils, structures Ile-de-France, Structure engineering, Tractebel engineering et Lamoureux acoustics ; Campenon Bernard construction, Chantiers modernes construction, Axima concept et Ineo tertiaire IDF.

Ce site doit s'insérer dans la ZAC de la Plaine Saulnier dont les 12 ha doivent accueillir un nouveau quartier mixte comprenant plus de 50 % de bureaux et environ 20% de logements. Le début de l'opération aura lieu dès 2024, juste après les JO, afin que les premiers habitants s'y installent en 2026. Quant à la totalité de la ZAC, elle sera livrée en 2031.

Cet article fait partie du dossier **#JOP2024, projets et opportunités** : [Retrouvez le dossier complet](#)